UNIVERSITE D'ABOMEY CALAVI

FACULTE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

DEPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE

RAPPORT DE LICENCE

SUJET :

ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES DES DIFFICULTES SOCIALES ET PSYCHOLOGIQUES DES PERSONNES HANDICAPEES AU FAPHB

Réalisé et soutenu par :
Aurélien FADEGNON

Maitre de mémoire :
Dr Thierry KOUGBEAGBEDE
Enseignant-chercheur DP/FASHS/UAC

Tuteur de stage :
Mr ADANDE M. Ghislain

Membres du Jury :

Présidente du Jury : Dr de CHACUS Sylvie

Examinateur : Dr OGNIN Modeste

Rapporteur : Dr KOUGBEAGBEDE Thierry

Mention : Très-bien

Date de soutenance : Mardi 17 Janvier 2023

Année Académique 2022-2023

DEDICACE

A ma mère Joséphine AYESSI. Tes conseils, ton soutien financier et affectif, dans mes choix ont toujours guidé mes pas vers la réussite. Je te dois ce que je suis aujourd'hui et ce que je serai demain.

IN MEMORIAM

J. Mathieu FADEGNON

REMERCIMENTS

Nous adressons notre sincère gratitude à toutes les personnes, qui de loin ou de près, ont contribué à la réalisation de ce document. Ainsi à

- notre maitre de mémoire, Dr Thierry KOUGBEAGBEDE enseignant – chercheur à l'Université d'Abomey – Calvi, pour le dévouement dont il a fait preuve dans l'orientation de ce travail. Merci pour avoir accepté de diriger ce mémoire et pour avoir renforcé en moi la rigueur scientifique ;
- tous les enseignants du département de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales (FASHS) pour leurs accompagnement et l'éducation qu'ils nous ont transmissent durant la formation ;
- tous les membres du jury, qui, malgré leur agenda très chargé, ont accepté de consacrer leurs précieux temps pour examiner ce travail ;
- monsieur ADANDE Ghislain, point focal insertion professionnel de la FAPHB, notre tuteur de stage, qui nous a aidés tout au long de notre stage ;
- tous nos amis, notamment David M. KABO et Florent HOUTONDJI, tous deux des assistants sociaux, pour leurs contribution dans la réalisation de ce document ;
- monsieur AYESSI Mathieu, directeur départemental des enseignements secondaire, de la formation technique et professionnelle du MONO. Vous avez été depuis le début jusqu'à ce jour un soutien salutaire, que Dieu vous le rend au centuple ;
- monsieur AYESSI Evariste, Révérend pasteur de l'Eglise Mission Evangélique des Affranchis, vos prières, exhortations et enseignements spirituels sont d'un grand concours dans ce cursus qui ne serait arrivé à cette étape sans Dieu ;
- monsieur ADJAMGBA Célestin, enseignant de philosophie ;
- tous mes frères et sœurs, filiale attachement à vous ;

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATION

CDPH : Convention Relative aux Droits des personnes Handicapées

DECISIPH : Droits**,** Egalité, Citoyenneté, Solidarité, Inclusion relative aux personnes Handicapées

EDBS : Enquête Démographique et de santé du Bénin

FAPHB : Fédération des Association de personnes Handicapées du Bénin

HI : Handicap International

INSAE : Institut National de la Statistique Appliqué et de l'Economie

OIT : Organisation Internationales du Travail

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

PH : Personne Handicapée

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

RIFONGA : Réseau pour l'Intégration des Femmes des Organisations Non Gouvernementales et Association Africaine

UAC : Université d'Abomey - Calavi

WIDAF : Women In Law and Development in Africa

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I : Répartition des personnes handicapées selon l'âge 26
Tableau II: Répartition des personnes handicapées selon le sexe..... 26
Tableau III : Répartition des enquêtés selon le niveau d'étude 27
Tableau IV: Répartition des enquêtés selon le type du handicap..... 27
Tableau V : Répartition des enquêtés selon la qualification professionnelle..... 27
Tableau VII : Répartition des enquêtés selon les taux d'insertion professionnelle 28
Tableau VII: Répartition des enquêtés selon ce que les gens pensent d'eux dans leur environnement..... 28
Tableau VIII : répartition des enquêtés selon les difficultés qu'ils rencontrent 30
Tableau IX : répartition des enquêtés selon le soutien dont ils bénéficient des autres 31
Tableau X : répartition des enquêtés selon le type d'appui dont-ils bénéficient de plus 31

SOMMAIRE

INTRODUCTION 1

CHAPITRE I : CADRE PRATIQUE DE L'ETUDE ET CONTEXTE THEORIQUE 3

1. Cadre pratique de l'étude 3
2. Contexte théorique 7

CHAPITRE II : DEMARCHE METHODOLOGIQUE 21

1. Nature de l'approche 21
2. Techniques et outils de collecte de données 22

CHAPITRE III : PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRE TATION DES DONNEES 26

CHAPITRE IV : DISCUSSION ET PERSPECTIVES 34

1. Discussion des résultats de la recherche 34
2. Perspectives 36

CONCLUSION 38

RESUME

L'impact des difficultés que rencontrent les personnes handicapées dans le monde en général et au Bénin en particulier n'est plus a démontré. Qu'il s'agisse de difficultés d'insertion professionnelle, de stigmatisation, de l'inégalité sociale, ces gens en font face dans leur quotidien. Face à cela, plusieurs organisations ont vu le jour dans l'intention de faire un plaidoyer pour ceux-ci. Malgré ces actions, les personnes handicapées sont – elles réellement épargnées des difficultés ? La présente recherche vise à faire **: l'état des lieux et perspectives des difficultés sociales et psychologique des personnes handicapées de la Fédération des Associations de personnes Handicapées du Bénin (FAPHB)**, afin de proposer des perspectives. La recherche menée est de type mixte. L'hypothèse générale qu'elle défend est que les personnes handicapées éprouvent d'énormes difficultés d'ordre social et psychologique. La recherche est menée sur un échantillon de 30 sujets, choisis par les techniques d'échantillonnage à choix raisonné et par commodité. A l'issu de la recherche, il est retenu que les personnes handicapées souffrent intérieurement que physique. Leur prise en charge psychologique systématique permet de gérer leur souffrance interne.

Mots-clés : Handicapé, difficulté, Perspectives, souffrance, Prise en charge psychologique.

ABSTRACT

The impact of the difficulty faced by people with disabilities in the world in general and in Benin in particular is no longer a proven fact. Whether it's difficulties in Professional integration, stigmatization, social inequality, these peopple face them in Professional with this, several organisation, have emerged with the intention of advocating for them. Despite these actions, are people with disabilities really spared difficulties? This research aims totask stock of the difficulties encountered by people with disabilities in the Federation des Associations de Personne Handicapées du Benin (FAPHB), in order to propose perspectives. The research conducted is of a mixed type. The general hypothesis that is defends is that people with disabilities experience enormous social and psychological difficulties. The research is conducted on a sample of 30 subjects, chosen by purposive sampling techniques and convenience. At the end of the research, it is retained that people with disabilities resist internally than physically. Their systematic psychological car makes it possible to manage their internal suffering

Keywords : Disabled, difficulty, perspectives, suffering, psychological car

INTRODUCTION

L'humanité a fait des progrès sans précédent dans divers domaines. Mais en dépit de ces progrès et parfois même en arrière-plan de ces pas de géant posés et là s'observent de nombreux cas de personnes handicapées. Ces dernières doivent se battre non seulement pour vivre avec leurs handicaps mais aussi et surtout pour affronter leurs préjugés sociaux, l'opprobre et le stress dont elles sont l'objet.

Selon la loi N° 2017-06 DU 29 SEPTEMBRE 2017 PORTANT PROTECTION ET PROMOTION DES DROITS DES PERSONNES HANDICAPEES EN REPUBLIQUE DU BENIN « Le handicap est toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, cognitives ou psychique, d'un polyhandicapé ou d'un trouble de santé invalidante. » Aujourd'hui, les personnes handicapées continuent de subir toutes les formes d'injustices à savoir : la discrimination, la marginalisation et la stigmatisation. Elles sont vues comme des personnes qui n'ont pas les mêmes droits que celle considérées valides. Or, les institutions internationales reconnaissent le droit des personnes handicapées et prône la protection et la promotion de leurs droits. De même, l'Etat béninois a ratifié de nombreux instruments juridiques internationaux tels que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et des peuples et la Convention relative aux Droits des personnes Handicapées et son protocole facultatif. Mieux, dans la constitution béninoise du 11 décembre 1990, et précisément à l'article 8, il est clairement mentionné : « …La personne humaine est sacrée et inviolable. L'Etat à l'obligation absolue de la respecter et de la protéger. Il lui garantit un plein épanouissement.

A cet effet, il assure à ses citoyens un accès légal à la santé, à l'éducation, à la culture, à l'information, à la formation professionnelle et à l'emploi. ».

En dépit de toutes ces dispositions, il est constaté que la jouissance des droits des personnes handicapées dans notre pays n'est pas spontanée, acquise et effective, notamment en ce qui concerne leur autonomisation.

Autrement dit, malgré toutes les dispositions légales de protection et promotion des droits des personnes handicapées et les luttes pour l'inclusion sociale, très peu d'entre elles arrivent à une autonomisation professionnelle et d'accès à l'emploi. Cet état de choses produit chez la personne handicapée une déstabilisation psychologique et nécessite donc une prise en charge par les professionnels dont le psychologue.

Certes, la conscience collective de plus en plus reconnait cette couche comme vulnérable dans les discours, mais dans les faits, cette couche sociale subit encore de fortes discriminations. Celle-ci se traduit par le caractère non inclusif des programmes et politiques de développement.

En effet, les programmes et politique de développement excluent la population des personnes handicapées. Pour les rares fois que cette population y est intégrée, sa capacité et ses compétences ne sont pas prises en compte. Les personnes handicapées voient tous les jours leur capacité sous- estimée et leurs talents bafoués Elles sont chaque fois confrontées aux idées préconçues en ce qui concerne leur pleine participation aux programmes et politiques de développement. C'est donc au regard de ce qui précède que notre travail de recherche a été orienté vers cette couche vulnérable afin d'attirer l'attention de la société et des décideurs sur leur vie professionnelle, Pour ce faire, nous avons formulé notre sujet ainsi qu'il suit : **« état des lieux et perspective des difficultés sociales et psychologiques des personnes handicapées au FAPHB »** Cette recherche s'articule autour de quatre chapitres. Le premier expose le cadre pratique de l'étude et contexte théorique. La seconde porte sur la démarche méthodologique. Le troisième chapitre quant à elle expose présentation, analyse et interprétation des résultats. Enfin, le dernier évoque la discussion et perspective.

CHAPITRE I : CADRE PRATIQUE DE L'ETUDE ET CONTEXTE THEORIQUE

Dans le souci de concilier les notions théoriques aux notions pratiques, à l'Université d'Abomey – Calvi, un stage pratique est toujours organisé par le département de la psychologie afin de permettre aux étudiants d'être en situation réelle pour valider les connaissances acquises.

1. Cadre pratique de l'étude

Présentons d'abord la Fédération des PH puis la structure elle-même appelée FAPHB.

1.1. Présentation générale de la FAPHB

1.1.1. Situation géographique

Sur le plan géographique, la FAPHB est située dans le département du littoral, dans la commune de Cotonou, plus précisément au 8ème arrondissement, sise au quartier sainte-Rita, Maison de l'ancien ministre Raphael EDOU.

La Fédération des Associations de Personne Handicapées du Bénin (FAPHB) est la structure faitière et représentative de toutes les organisations de personnes handicapées au Bénin. Créée le 22 mai 1992 et restructurée en avril 2015, elle se compose aujourd'hui d'environ 200 organisations de personnes handicapées (**OPH**) réparties en 12 réseaux départementaux. D'autre part, ces différents réseaux relaient les activités de la FAPHB dans les 12 départements du Bénin mais également dans les 77 communes du pays à travers les associations membres des réseaux.

1.1.2. Vision – Mission –Objectifs- Moyens de la FAPHB

1.1.2.1. Vision de la FAPHB

La vision de la FAPHB est d'ici 2021, la FAPHB est une organisation faitière arrondissement de référence crédible et visible qui a réussi avec efficacité la protection et la promotion des droits des personnes handicapées par des actions de plaidoyer, de lobbying d'information, d'éducation et de communication de façon participative et durable.

1.1.2.2. Mission de la FAPHP

La FAPHB a pour mission d'Accroitre les capacités opérationnelles des réseaux d'organisation de personne handicapées pour une participation des réseaux d'organisation de personne handicapées pour une participation active des organisations de personne handicapées et des personnes handicapées développement social par des actions d'information, d'éducation de communication et de plaidoyer.

1.1.2.3. Objectif de la FAPHB

Notre stage à la FAPHB avait pour objectif de :

- Comprendre le fonctionnement de la FAPHB
- Approfondir nos connaissances sur la notion du handicap plus précisément sur l'utilité du psychologue auprès des personnes handicapées.
- Faire connaitre au public le rôle des professionnelles en l'occurrence le psychologue auprès des personnes handicapées.
- Faire des suggestions en vue d'améliorer la qualité des prestations fournies par le centre.
- Elaborer le rapport de stage.

1.1.2.4. Moyens d'action

Pour atteindre efficacement ses objectifs, la FAPHB entend employer les moyens suivants :

- Renforcement des capacités des associations membres
- Coopération avec les pouvoirs publics ;
- Plaidoyers et lobbyings auprès des décideurs publics et privés ;
- Mobilisation de compétence pour la mise en œuvre de programme destiné aux personnes handicapées
- Collaboration avec les autres organisations de la société civile ;
- adhésion ou signature des accords de partenariat avec toute institution ou organisation nationale, régionale, panafricaine ou internationaux
- Participation à des colloques nationaux et internationaux

- Organisation de voyages d'étude et d'échanges avec d'autres organisations sœurs et autres partenaires ;
- Capitalisation et d'diffusion de bonne pratique en matière de promotion et de mise en œuvre des droits des personnes handicapées ;
- Accroissement de la visibilité de la fédération : célébration des journées internationales consacrées aux personnes handicapées, implication de la paresse aux différentes activités, édition et publication d'un bulletin périodique sur les activités de la FAPHB ? publication des activités sur le site pro adiph ; mise en ligne d'un site web propre à la FAPHB ;
- Contribution aux divers travails de rapports, étude enquête etc.

1.1.2.5. Cible et partenaire de la FAPHB

La FAPHB bénéficie de la confiance et de l'accompagnement technique et financier des institutions ci- après :

- Le Gouvernement Béninois à travers la direction des Personnes Handicapées de 3ème âges et le Fond d'Appui à la Solidarité Nationale (FASME)
- Handicap International Togo –Bénin : appui technique et financier de projets ;
- Le Service des Sœurs pour la promotion Humaines des Oblates Catéchistes Petites servantes de Pauvres (SSPH/OCPSP) : financement de projets

1.1.2.6. Nos partenaires de projets

- ❖ RIFONGA Bénin : Projet ADEPT ;
- ❖ Wildaf Bénin : Projet Empower 2 ;
- ❖ ONG AlinagnonProjet « Mobilisation des personnes handicapées pour leurs protections sur la route » ;
- ❖ PNUD – Bénin, OSC, Handicap International

1.2. Déroulement du stage

1.2.1. Activités de la FAPHB

Plusieurs activités sont aux rendez- vous dans cette fédération mère. Parmi elle nous pouvons citer :

-L'organisation périodique des séances de sensibilisation au profit des personnes handicapées pour briser les frontières,

- La conduite des projets tel – que : projet d'insertion professionnelles des personnes handicapées ;

- La mise en place des projets d'orientation des jeunes handicapées ;

- Conception des projets de développement inclusif des PH

1.2.2. Activités effectuées

En matière d'activité, j'ai mené des séances d'entretiens avec les personnes handicapées de tout bord afin de recueillir leurs avis sur la thématique qui fait l'objet de notre recherche.

- Le 3 mai 2021 passé, les membres de la FAPHB nous ont permis de prendre part à une séance d'information qui avait pour thème central formation professionnelle au profit des jeunes handicapées de Ouidah. Par ailleurs, il faut toutefois signaler que la séance était dirigée par les membres de la FAPHB sauf le président de ladite association et le conducteur du véhicule administratif.

1.2.3. Acquis du stage

Nous avons enregistré d'important acquis durant notre stage à la FAPHB.

A titre d'exemple nous pouvons citer :

- Les connaissances sur le fonctionnement de la FAPHB et ses démembrements ;
- La rédaction des comptes rendu de réunion hebdomadaire
- L'appropriation de la vraie terminologie d'un handicapé

1.2.4. Difficultés rencontrées

De manière générale, nous avons remarqué que le centre a quelques difficultés que nous pouvons énumérer :

- Insuffisance de ressources humaine,
- Manque d'une salle pour le stagiaire,
- Absence d'un agent d'entretien pouvant assurer la propriété des lieux,
- Absence d'un agent de sécurité pour la fédération,

1.2.5. Difficulté du stagiaire

La durée du stage qui était relativement courte, ce qui ne nous a pas permis de toucher du doigt la cible très sensible et délicate que sont les personnes handicapées dans tous ses aspects. En gros, il faut dire que nous put rencontrer quelques-unes de ces personnes.

2. Contexte théorique

2.1. Problématique

Le rapport conjoint de l'Organisation Mondial de la Santé (OMS) et la Banque Mondiale (BM) en 2011, estimait que la prévalence du handicap dans une population est de 15% sur cette base, un milliard d'individus serait des personnes handicapées avec une population mondiale estimée à sept milliards d'habitants en 2014, puis 20% des personnes les plus pauvres du monde sont des personnes handicapées. Ce rapport nous permet de constater que non seulement les personnes handicapées sont fortement représentées dans le monde, mais aussi représente la couche la plus pauvre au monde. Elles doivent donc retenir l'attention des acteurs sociaux et politique du monde pour une équité sociale donc l'OMS défend par son plan d'action.

Par suite, 80% des personnes handicapées du monde se trouvent dans les pays en voie de développement (PVD). Selon les Nations Unies, 25% au moins de la population mondiale subissent les conséquences du handicap. Ce qui démontre clairement que les pays de l'Afrique subsaharien sont concernés dont le Benin.

Il est important de retenir qu'il y a très peu d'écrits sur la situation des personnes handicapées dans les pays en voie de développement (PVD). Mais la plupart des

auteurs ou professionnels s'accordent à dire que la situation de la personne handicapée en Afrique surtout au sud du Sahara est peu reluisante. En effet, la satisfaction des besoins les concertants ne semble ou n'est pas prioritaire dans la définition des politiques sectorielles de développement.

Spécifiquement, en République du Bénin, le regard social porté sur le handicap est fortement influencé par les conceptions culturelles et croyances religieuses. Elles peuvent être appréciées à, trois niveaux à savoir : (environnement familiale et sociale, environnement endogène et enfin Dieu (Toxosu) ou le destin).

Ainsi, le handicap parait aux yeux de la société comme un sort jeté, la sanction sociale d'une force de caractère de la personne porteuse/ victime du handicap, ou la conséquence d'une infraction commise par les parents de la personne handicapée ou la personne handicapée elle-même. Le handicap est également perçu comme étant la sanction de l'atteinte aux normes sociales et à la morale.

Plus loin, le regard social marginalisant et stigmatisant oblige certaines personnes handicapées à réduire leur vie à la mendicité offrant ainsi un mauvais théâtre spectacle aux feux tricolores, dans les centres commerciaux, aux carrefours des voies publiques et dans les services publics surtout financiers. D'autres se livrent aussi à l'alcoolisme et à la drogue. L'analphabétisme, l'insuffisante ou l'inexistence de ressources financières et de structures de prise en charge adaptées et le rejet de système ordinaire de scolarisation sont les maux ou difficultés essentielles qui les caractérisent.

D'autre part, la politique d'insertion professionnelle des personnes handicapées sur le marché de l'emploi n'est pas clairement définie pas plus que la politique nationale de protection et d'intégration les concernant. On dirait qu'on assiste à ce qui les concerne à une exclusion par l'emploi.

Enfin, le Bureau International du Travail (BIT) depuis sa création, n'a cessé d'accroitre ses efforts pour l'avancement des droits des personnes handicapées dans le domaine de la formation professionnelle et de l'emploi. A son actif, il faut inscrire l'adoption de plusieurs textes spécifique en faveur des personnes handicapées. La recommandation n 99 qui a été adoptée par la conférence Générale de l'organisation Internationale du Travail le 22juin 1955. Cette recommandation vise à satisfaire les besoins d'emploi de chaque invalide et assurer une meilleure utilisation des ressources

main d'œuvre. Elle retrace les principes et méthodes concernant l'orientation professionnelle, la formation professionnelle et le placement sélectif des invalides.

Source : Rapport de l'étude synthétique et comparative des cadres législatifs national et international sur les droits des personnes handicapées au BENIN cité par Nathaniel KITTI H. Juriste, consultant en droits de l'homme, démocratie et communication politique ; Expert en gouvernance administrative et institutionnelle édité en Aout 2011.

Le système des Nations Unies a élaboré des instruments de caractère général et des instruments spécifiques en faveur des personnes handicapées en vues de les protéger contre la discrimination et de faciliter l'instauration de l'égalité des chances pour les personnes handicapées d'être intégrées dans la vie sociale : Aux nombres de ces instruments nous pouvons citer entre autres :

- La Charte des Nations Unies de 1945, à laquelle le Bénin a adhéré le 20 Septembre 1960
- La Déclaration Universelle des droits de l'Homme de 1948 ; le Bénin a souscrit à ladite déclaration en 1960.
- Le Pacte International Relatif aux Droits Civils et Politique de 1966, ratifié par le Bénin le 12 mars 1992.
- La Déclaration Mondiale sur l'Education Mondiale pour tous de 1990.
- La Convention n 100 sur l'égalité de rémunération de 1951 adapté le 29 juin 1955, par le Bénin le 16 mai 1961
- La Convention n 111 concernant la discrimination (Emploi et profession) de 195 ; le Bénin l'a ratifiée le 22 mai 1961.
- La Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux relatifs au travail de 1998 adopté le 18 Juin 1988 par la Conférence Internationale du Travail.
- La Convention Internationale des Droits de l'Enfant de 1989, le Bénin a ratifié les deux protocoles de cette Convention le 31 janvier 2005.
- La Charte Africaine de Droits de l'Homme et des Peuples de 1981, et par le Bénin le 20janvier 1986.

- Le protocole à la charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples relatif aux Droits de la femme en Afrique de 2003, le Bénin l'a ratifié le 30 septembre 2005.
- La Charte africaine sur les droits et le bien –être de l'enfant de 1990, par le Bénin le 17 avril 1997.
- La Convention relative aux droits des personnes handicapées de 2006, par le Bénin le 5 juillet 2012.
- La loi 2017-06 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées au Bénin votée depuis le mois de septembre 2017.

La loi n 98-004 du 27 janvier 1998 portant Code du Travail en République du Bénin fait des références spécifiques aux personnes handicapées dans ses articles 31 à 34.

De plus, le Gouvernement du Bénin a adopté un document stratégique de prise en charge multisectorielle des personnes handicapées en décembre 2011.Il s'agit de la Politique Nationale de Promotion et d'Intégration des Personnes Handicapées (PNPIPH). Cette stratégie est motivée par une vision formulée ainsi qu'il suit : « D'ici *2021 les personnes handicapées jouissent de leurs droits sans discrimination et participent pleinement au processus de développement du Bénin »*

Cependant, les multiples intentions en matière d'insertion professionnelle des personnes handicapées en général exprimées dans les instruments juridiques et documents stratégiques précités peinent à se traduire en action avec des impacts visibles sur l'amélioration des conditions de vie de cette population que nous qualifions de vulnérable... En résumé, les personnes handicapées moteurs, visuels et auditifs sont encore confrontées à quatre situations- problèmes majeurs formulées ainsi qu'il suit :

- Les personnes handicapées de façons générales sont objet de rejet par la société et par leurs propres familles.
- Le marché de l'emploi est difficile d'accès aux personnes handicapées auditives.

- La plupart des personnes en situation de déficience auditive sont dans la précarité.
- L'inaccessibilité aux différends concours organisé par l'état accompagné des formules de barrage dans les communiqués radio.

 Cet état de chose constitue un défi au cadre juridique si riche et si pertinent, ce qui motive notre réflexion sur le présent sujet intitulé :« état **des lieux et perspectives des difficultés sociales et psychologiques des personnes handicapées au FAPHB »**

2.2. Justification du choix du sujet

Le choix de ce sujet de recherche dans le cadre de notre rapport de stage nous a été inspiré par les observation et constats alarmants effectués sur les personnes handicapées sans emploi, suivies par la FAPHB. En effet, elles font objet de discrimination compte tenu du handicap qu'elles portent. Elles sont certes handicapées, physiquement mais pas d'esprit et devraient avoir les mêmes droits qu'une personne valide. Mais force est de constater qu'en matière d'insertion professionnelle, les yeux sont rivés sur le handicap que sur leurs droits.

C'est pour examiner cet état de choses et contribuer, en tant qu'apprenti chercheur en psychologie, à aider les acteurs politiques et sociaux à corriger ces injustices mieux penser et gérer ces personnes en difficultés pour une amélioration de leurs conditions de vie sociale et psychologique que nous avons choisi ce sujet de mémoire.

Objectifs

- **Objectif général**

 Montrer que les Personnes handicapées éprouvent d'énorme difficulté d'ordre sociale et psychologique

- **Objectifs spécifiques**

 Pour atteindre l'objectif général, les objectifs spécifiques ont été formulés :

Décrire les difficultés d'ordre social et psychologique que rencontrent les personnes handicapées de la FAPHB

Montrer que l'accompagnement psychologique favorise l'intégration des personnes handicapées.

2.3. Hypothèse

Pour atteindre nos objectifs, des hypothèses ont été formulées :

2.3.1. Hypothèse générale

Les personnes handicapées de la FAPHB éprouvent d'énormes difficultés d'ordre **social et psychologique**

2.3.2. Hypothèse spécifique

- Les personnes handicapées sont limitées dans la société compte tenu du handicap qu'ils portent.
- L'accompagnement psychologique dans la gestion quotidienne des personnes handicapées s'avère nécessaire pour briser les stéréotypes.

2-4. Clarification conceptuelle

Il convient de clarifier les concepts relatifs au sujet de notre étude qui est centré sur : État des Lieux et Perspectives des Difficultés Sociales et Psychologiques des Personnes Handicapées au FAPHB

-***Handicapé*** : selon la loi n° 2017- 06 Du 29 Septembre 2017 tiré du document portant Protection et Promotion des droits des Personnes Handicapées en République du Bénin en sa page 4 définit un handicapé comme toute personne qui présente une incapacité physique, mentale, intellectuelle ou sensorielle dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à sa pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres.

-***Difficulté*** : Selon le dictionnaire Larousse, on l'a défini comme un caractère de ce qui est difficile ; ce qui crée un embarras, un obstacle, un ennui, un problème.

-Perspective : Ce concept peut être défini comme le résultat d'un processus cognitif de représentation socialement régule, qui permet à un sujet d'appréhender dans son espace de vie, à un moment donné et dépendamment du contexte, le présent et le futur.

-Souffrance : la souffrance est la peine, le chagrin ou la douleur que ressent une personne. Il s'agit d'un sentiment, conscient ou inconscient, qui se traduit par une douleur. En un mot, la souffrance est souvent associée à la douleur psychologique.

-Prise en charge psychologique : Elle est un processus un peu long pour apporter un soutien ou donner une thérapie a quelqu'un qui est affecté par un traumatisme suite aux différentes situations qui l'affecte tant sur le plan physique, émotionnel, psychologique et sociale d'où il faut aussi une réponse globale ou une prise en charge holistiq*ue. D'après YENDE RAPHAEL, professeur docteur en psychologie clinique et scolaire à Faculté Africaine BAKITA*

Revue de la littérature

La recension des écrits en science sociale constitue une étape très importante dans l'organisation synthétique d'une recherche. C'est pourquoi aucun chercheur sérieux n'oserait entreprendre une recherche sans avoir au préalable vérifié l'état de la question au niveau des écrits sur le sujet investigué.

A cet effet, cette revue de littérature consiste à séquencer le travail en trois grandes parties à savoir : une généralité sur le handicap,

un état des lieux sur les différentes actions menées au profit de la protection et la promotion des droits des personnes handicapées et celle des difficultés ; l'insertion professionnelle des personnes handicapées ; condition d'insertion professionnelle des personnes handicapées ; parler de la conséquence psychologique que ce problème peut engendrer sur les personnes handicapées sans emploi puis pour finir, nous parlerons des perspectives pour une amélioration des conditions de vie des personnes handicapées.

2.5. Généralité sur le handicap

Selon la loi n 2017-06 du 29 Septembre 2017 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées en république du Bénin, définit le handicap comme :

toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle , durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques , sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicapé ou d'un trouble de santé invalidante

- Selon la déclaration de l'Organisation des Nations Unies

Les Nations unies adoptent la définition proposée dans la déclaration des droits des personnes handicapées. Selon cette définition le terme handicapé désigne : toute personne dans l'incapacité d'assurer par elle-même toute ou une partie des nécessités d'une vie individuelle ou sociale normale du fait d'une déficience congénitale ou non de ses capacités physiques ou mentales

-Selon l'Organisation Mondiale de la Santé

En 1980, l'OMS qualifie une personne en situation de handicap : tout dont l'intégrité physique ou mentale est passagèrement ou définitivement diminuée, soit congénitalement, soit sous l'effet de l'âge, d'une maladie ou d'un accident, en sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école ou à occuper un emploi s'en trouvent compromises.

Dans la récente Classification Internationale du handicap CIH-2, l'O.M.S. donne, à la fois une définition médicale et une définition sociale. Dans le model médical, dit-elle, le handicap est perçu comme un attribut de la personne conséquence directe d'une maladie, d'un traumatisme ou autre problème de santé. Il nécessite des soins médicaux sont gérés pour guérir le malade, ou l'adapter et changer son comportement.

Dans le domaine social, la question du handicap est perçue comme étant surtout un problème créé par la société. Il n'est pas un attribut de la personne. Il est perçu comme un ensemble de complexes de situations, dont bon nombre sont créées par l'environnement social. Ainsi, la solution au problème exige que des mesures soient prises dans le domaine des politiques sociales. C'est à l'ensemble de la société qu'il revient d'apporter les changements environnementaux nécessaires pour permettre aux personnes atteintes de handicap de participer pleinement à tous les aspects de la vie. La solution est donc un changement de société qui revoie, au niveau politique, à la question de la personne humaine. Le but poursuivi par la Classification Internationale du handicap et de la santé est de proposer un langage uniformisé et normalisé ainsi

qu'un cadre pour la description des états de santé et des états connexes de la santé .La CIH s'est éloignée d'une classification des conséquences de la maladie , pour devenir une classification des composantes de la santé .

- Selon le code du travail.

En France, l'article L323-10 du code de travail définit ainsi la personne handicapée « Est considérée comme personne handicapée au sens de la présente section, toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite d'une insuffisance ou d'une diminution de ses capacités physiques ou mentales. La qualité de travailleur handicapé est reconnue par la Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel prévu à l'article L323-11 » cet article vise les handicaps sous toutes ses formes, que ce soit physique (moteur, sensoriel et psychologique) ou mental, et quel que soit l'origine.

Plus simple est la définition donnée par **le petit Robert**, **qui définit le handicap** comme une personne qui présente une déficience physique ou mentale.

Il n'existe pas une définition univoque du handicap, et beaucoup d'études et réflexion à ce sujet le confirment. Car le terme englobe de multiples formes de pathologies souvent imbriquées. Les unes gravissimes, très invalidantes, les autres moins et, certaines permettant une vie sociale et ou affective quasi normale, du moins sur le plan théorique. En outre, certaines pathologies sont incurables, d'autres sont évolutives, le diagnostic initial peut être revu après plusieurs années, au profit de l'intéressé

Différentes catégories de personnes handicapées

Plusieurs classifications existent ; nous distinguerons ici la classification usuelle et celle utilisée surtout par les professionnelles que sont surtout les kinésithérapeutes et les professionnelles de la réadaptation à base communautaire.

Classification usuelle

Elle distingue cinq (5) catégories de handicap à savoir :

-le handicap mental

-le handicap visuel qui concerne : aveugle ou non voyant, malvoyant ou amblyope ;

-le handicap auditif qui concerne : sourd ou non entendant malentendant ; sont également évoqués à tort ou à raison ici les sourds- muets

-le handicap moteur (séquelles de la poliomyélite par exemple)
-le handicap social regroupant la situation concernant la prostitution, l'alcoolisme, la drogue, les conséquences néfastes de la dissociation familiale sur certains enfants.
-Autre classification

Premières classifications

*****cécité- difficulté à voir

*surdité- difficulté à entendre ou à parler

*séquelles de poliomyélite- paralyses flasques

*paralysies spastiques (infirmités motrice cérébrales : IMC et autres)

*retard mental

*comportement bizarres

*déformations congénitales ou acquises

*amputations

*autres

Deuxième autre classification proposée par les professionnels de la réadaptation pour le RGPH4

*****Handicap moteur (amputé ; séquelles de poliomyélite ; séquelles de la lèpre ; séquelles d'ingestions ; séquelles de l'ulcère de Bururi ; hémiplégie ; tétraplégie ; séquelles d'accidents de la voie publique ; paraplégie) qui se traduit par des difficultés ou une incapacité à marcher ou à monter des marches à se lever ou à s'habiller soi même
*Handicap intellectuel (trisomie 21 ; autisme ; retard mental) qui se traduit par des difficultés ou une incapacité à communiquer, à apprendre, à comprendre et à se faire comprendre par les autres.
*Handicap visuel (amblyope ; aveugle) qui se traduit par difficultés ou une incapacité à voir même avec des lunettes.

*Handicap auditif (malentendant ; sourd) qui se traduit par des difficultés ou une incapacité à entendre même avec prothèse auditive.
*Troubles de la communication verbale et écrite (bégaiement ; retard de langage oral et écrit ; séquelles des pathologies neurologiques et neurodégénératives : dysarthries ; aphasie ; maladies de parkinson ; Alzheimer ;
*Infirmité Motrice Cérébrale et paralysie infantile après accouchement, les personnes atteintes présentent une rigidité du mouvement, une incapacité à relâcher les muscles, font des mouvements involontaires et une mauvaise coordination de mouvements volontaires. Elles ont également des difficultés à assurer une bonne coordination de la vue et des mouvements. Ces dysfonctionnements entrainent des difficultés dans les actes courants tels que : manger, parler, marcher écrire etc.
*Handicap mental ou handicap psychosocial ou handicap psychique (maladie mentale, trouble psychiatriques) qui se traduit par des difficultés ou une incapacité à se souvenir ou à se concentre ou à vivre dans la réalité. Source : *Nestor AGBOGBE Administrateur en Gestion des Ressources Humaines, Spécialiste en Réadaptation et Intégration des Personnes Handicapées.*

2.6. Etat des lieux sur l'insertion professionnelle des personnes handicapées

Plusieurs textes de loi ont été votés en vue de la promotion et la protection des droits des personnes handicapées. Entre autres, de la loi n°2017-06 du 29 septembre 2017 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées en république du Bénin. En son article 2, elle a pour objet de prévenir le handicap, de protéger, de promouvoir et d'assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales aux personnes handicapées afin de garantir le respect de leur dignité intrinsèque et leur pleine participation à la vie sociale. Cette loi devient donc le repère à toutes les organisations publiques ou privées en matière de protection des droits des personnes handicapées.
Mise à part ces articles, nous notons également la section IV qui évoque la question de l'emploi des personnes handicapées (article 37, article 41, article 42 et enfin article 43).

Article 37 : La personne handicapée a droit à un emploi dans le secteur public ou privé et à traitement de salaire sur la base du principe d'égalité. Toute discrimination ou tout rejet systématique de candidature fondé sur le handicap est interdit.

Article 41 : L'Etat apporte à toute entreprise créée par une personne handicapée au profit d'autres personnes handicapées, un appui qui comprend :

- la mise à disposition d'un personnel d'encadrement ;
- l'octroi d'aide à l'installation
- les exonérations totales ou partielles, temporaires ou permanentes ;
- les garanties de crédits et des appuis techniques auprès des organismes publics d'appui au développement.
- les modalités d'application sont fixées par décret pris en conseil des ministres.

Article 42 : Le fonctionnaire ou salarié ayant acquis un handicap l'empêchant de poursuivre l'exercice de son travail habituel, quelle qu'en soit la cause, est maintenu à son poste initial ou affecté à un autre poste compatible à sa nouvelle condition.

Article 43 : L'État apporte son appui aux personnes handicapées pour la création d'entreprise individuelle, de coopérative, de production ou de petite et moyenne entreprise. Les modalités d'application sont fixées par décret pris en conseil des ministres.

Les hommes ont tendance à croire que les problèmes de la vie ne doivent pas apparaitre sur leurs chemins de tous les jours. Généralement, les personnes handicapées ont des difficultés dans les relations sociales et elles ont également un réseau social plus petit. Cela est principalement du à la discrimination et au malentendu. **Plusieurs problèmes engendrent la vie d'une personne handicapée moteur.** Aux nombres de ces problèmes on note : un accès avec des escaliers, des portes trop étroites, un plan de travail trop élevé. Mise à part ce problème on a le problème de l'hébergement et le maintien à domicile, font partie de ces obstacles qui parmi d'autres comme les problèmes de mobilité, d'accès aux services ou bien à l'emploi.

Ensuite, **les personnes ayant un handicap mental sévère** présentent très souvent des troubles du comportement qui se manifestent par des actes de violence envers les autres ou envers elles –même, la destruction d'objets ou au contraire le repli sur elles –

même, l'exacerbation**. Par ailleurs, quant aux handicapées visuelle**, le réel problème qu'ils rencontrent se manifeste par une vision floue, un champ rétréci ou entrecoupé des difficultés de balayage du regard. Une sensibilité aux variations brusques de lumière, une absence de couleur.

D'autre part, **les personnes handicapées auditifs ne sont pas épargnées des problèmes que rencontrent ces collègues handicapées.** Nous retenons à ce niveau que le problème majeur que rencontrent les personnes handicapées auditif est la déficience auditive et qui peut être légère moyenne, sévère ou profonde. Elle peut toucher une oreille ou les deux et entrainer des difficultés pour suivre une conversation ou entendre les sons forts. Généralement, les personnes handicapées auditifs sont confrontées à des troubles de l'audition qui sont :

- Perte auditive inférieure à 20 dB : audition normale,
- Perte auditive de 20 à 40 dB ce qui correspond à une surdité légère,
- Perte auditive de 40 à 70dB : surdité moyenne,
- Perte auditive de 70à 90 dB surdité sévère,
- Perte auditive supérieure à 90 di : surdité totale

Enfin**, pour le handicap social,** on remarque qu'à cause de leur handicap elles sont parfois privées d'éducation, de travail, de loisir, elles subissent une forme d'exclusion sociale, conséquence de la précarité de la situation financière ou matérielle dans laquelle elles peuvent être plongées.

2.7. APPROCHE METHODOLOGIQUE

La question méthodologique s'impose à tout chercheur engagé dans une démarche scientifique. Ce dernier, dans le but de mettre en évidence sa problématique, a besoin de construire son objet de recherche autour d'indicateurs précis qui lui permettront d'en faire une véritable étude scientifique. Dans ce processus, le chercheur doit faire preuve de vigilance épistémologique comme l'a souhaité Bachelard car, *« le fait scientifique doit être conquis sur les préjugés, construit par la raison et constaté dans les faits »* (Pourtois, Desmet et Lahaye, 2005, p. 15). Celle-ci lui permettra de construire une méthodologie cohérente avec une instrumentation adéquate en vue d'assurer la « validité de réliance » de la recherche (Pourtois, Desmet & Lahaye, 2005). C'est dans ce contexte que s'inscrit le présent chapitre.

Ainsi, nous justifions d'abord la nature de ladite recherche de même que la population cible et l'échantillonnage. Dans la section suivante, nous décrivons les différentes étapes de la réalisation de l'enquête de terrain. Il s'agit des méthodes et instruments de collecte des données, du protocole d'enquête puis des méthodes de traitement des données recueillies. Enfin, les difficultés rencontrées sont mises en relief

CHAPITRE II : DEMARCHE METHODOLOGIQUE

1. Nature de l'approche

Tout travail scientifique ne vaut que par la démarche méthodologique qui l'a sous-tend. La méthodologie, selon Mucchielli, (1996) cité par Fernandez et Calleeuw (2001), *« est la réflexion sur la méthode qu'il convient de mettre au point pour conduire une recherche »*. Dans le cadre de cette recherche, nous avons opté pour une démarche méthodologique mixte dans laquelle l'approche quantitative est juxtaposée à l'approche qualitative car, *« une combinaison des deux approches […] favorise une meilleure compréhension des phénomènes à l'étude et d'enrichir la recherche »* (Attenoukon, 2011 cité par Akakpo, 2019, p. 49). Le choix de cette approche se justifie par la nature même de l'objet de la recherche qui vise à montrer et à décrire les difficultés que rencontrent les personnes handicapées dans leur interaction avec les autres.

1.1. Population cible et procédure d'échantillonnage

1.1.1. La population cible

La population d'étude de cette recherche est constituée d'une part, des personnes handicapées admises à FAPHB et, d'autre part, des personnes ressources constituées des personnels du centre, des psychologues et de toute personne ayant une connaissance sur les personnes handicapées.

1.1.2. Technique d'échantillonnage

> « *Il consiste à cibler un échantillon sur lequel devra porter un test empirique. Un échantillon est un sous-ensemble d'une population mère. La population mère correspond à l'ensemble de tous les individu d'une population qui ont des caractéristiques précises en relation avec les objectifs de l'étude* » selon Mayer et Quellet(1991).

Dans le cadre de cette recherche, nous avons interrogé 20 sujets et 10 personnes ressources soit au total 30 sujets. La taille d'échantillon des personnes handicapées a

été déterminée par la technique d'échantillonnage systématique. C'est-à-dire nous avons optés adressés notre outil à toute personne ayant un handicap et qui est à la FAPHB, pour favoriser une diversité de nos résultats de recherche. Quant aux personnes ressources, elle a été choisie par la technique d'échantillonnage de commodité ou par disponibilité. Pour être inclus dans cette dernière catégorie, le sujet à enquêter doit être un averti du sujet de handicap au Bénin.

2. Techniques et outils de collecte de données

Au cours de cette recherche, nous avons fait usage de deux outils de collecte de données. Il s'agit de trois techniques : l'observation, le questionnaire d'enquête et l'entretien. Tout ceci a été précédé par une revue documentaire.

2.1. Observation et recueille des données

En sciences, l'observation est définie comme *« la constatation attentive des phénomènes, sans volonté de les modifier, à l'aide de moyens d'investigation et d'étude appropriés à cette constatation »* Landsheere, (1982, p. 36). Cette technique de collecte d'informations conduit à la description c'est-à-dire, à la classification d'un phénomène, à la formulation d'une explication. Elle est une méthode d'enquête par laquelle le chercheur observe directement, par la présence sur son « terrain » le phénomène objet de recherche. Cette observation inhérente est effectuée concomitamment à l'entretien. Elle vise à déceler les signes d'une importance dans le discours des enquêtés afin de voir la véracité de leurs déclarations.

Dans le cadre de ce travail, l'observation simple a permis de faire un lien entre les difficultés que vivent les personnes handicapées et la douleur psychique qu'elles éprouvent. Il faut souligner que nous n'avons pas pu concevoir une grille d'observation spécifique pour cette tâche mais à l'aide d'un carnet de note, nous avons relevé les différentes informations utiles à cette recherche comme l'a prévu Mialaret (2004).

2.2. Le questionnaire

Le questionnaire est un outil de collecte de données chiffrées. Il prend la forme d'une série de questions rédigées et préétablies, et posées de façons standardisée à un échantillons d'individu, de façon à établir des liaisons statistiques destinées à expliquer leur pratique, conduite ou opinion à partir de leurs positons dans l'espace social. Selon Mouriaux (1979, p. 18), « *il ne suffit pas de disposer d'un bon échantillon pour qu'une enquête soit placée sur de rails solides. Il convient aussi que le questionnaire soit correctement établi* ». Ainsi, dans le cadre de ce travail, nous avons élaboré un questionnaire qui nous a permis de collecter des opinions des personnes handicapées sur les difficultés sociales et psychologiques qu'elles rencontrent quotidiennement. Ce questionnaire (voir annexe) est simple et tridimensionnel. Une partie anamnestique relative aux caractéristiques socio démographiques puis une partie fournissant des informations liées aux difficultés et conséquences qu'elles rencontrent et une troisième partie concernant les perspectives pour une amélioration de leur condition de vie sociale et psychologique.

2.3. L'entretien

Selon Grawitz (1986), « l'entretien est un procédé d'investigation scientifique, utilisant un processus de communication verbale, pour recueillir des informations en relation avec le but visé ». Cette technique de collecte de données de type qualitatif très sensible en ce qui concerne l'introduction des affects ou critiques de l'auteur de même pour son dépouillement. Il permet de vérifier l'authenticité des éléments de réponses ou les modalités de réponses apportées par l'interviewé. De ce fait, la grille d'entretien élaborée et adressée aux personnes ressources dans le cadre de cette recherche a été organisée en deux grandes parties. Après le texte introductif qui est demeuré inchangé par rapport au questionnaire, nous avons également trois (03) rubriques identiques à celles du questionnaire ; cette fois-ci avec des questions toutes ouvertes et plus ou moins réduites par endroit.

Cette grille (voir annexe) a été élaborée et suivi. Il s'agit d'un entretien directif (qui a duré entre 15 et 20min).

2.4. Techniques et instruments de traitement des données

Les données collectées à base des outils présentés plus haut ont subi dans leur exhaustivité des vérifications en vue de contrôler la cohérence et la crédibilité des réponses fournies par les enquêtés. Il s'agit donc de la phase de dépouillement. Ceci a permis de distinguer les données qualitatives de celles quantitatives qui ont été traitées différemment.

Pour le traitement des données de nature quantitative, nous avons d'abord procédé à la codification des questions dans le logiciel SPSS version 21 puis saisir les données collectées à base des questionnaires dans le masque de saisie conçu. Ceci a permis de générer les différents tableaux qui, par la suite, ont été exportés vers Excel version 2010 pour la réalisation des tableaux présentés dans ce travail.

Quant aux données qualitatives, nous avons fait recours à l'analyse de contenu car, tout comme Moscovici (1968), *« tout ce qui est dit ou écrit est susceptible d'être soumis à une analyse de contenu »* (cité par Bardin, 2013, p. 36). Partant de ce postulat, il est donc d'exploiter cette méthode pour analyser les données qualitatives récoltées au cours de l'enquête de terrain. En réalité, pour Bardin (2013), l'analyse de contenu se définit comme *« un ensemble de techniques d'analyse des communications visant, par des procédures systématiques et objectives de description du contenu des messages, à obtenir des indicateurs (quantitatifs ou non) permettant l'inférence de connaissances relatives aux conditions de production/réception (variables inférées) de ces messages »*.

Dans le cas d'espèce, en ce qui concerne les données qualitatives recueillies au cours de la présente recherche, elles ont été d'abord saisies puis compilées à l'aide du logiciel Word version 2010. Les autres phases de cette analyse de contenu opérée pour traiter les données qualitatives passent par la sélection et la définition des unités de classification des données récoltées ayant un lien étroit avec les centres d'intérêt qui se dégagent des hypothèses de départ et l'interprétation des résultats. Le but recherché est de corroborer ou de réfuter les hypothèses de départ. Ainsi, l'attention est portée sur les énoncés révélateurs, dont la fréquence d'apparition n'était pas nécessairement élevée, mais qui semblent révélatrice et pertinente pour corroborer ou réfuter les

hypothèses de recherche, ou encore pour les modifier. A cette phase, la technique de triangulation a été utilisée pour confronter les données provenant de diverses sources.

Au terme de ce mécanisme, des passages de déclarations des discours des interviewés sont utilisés sous forme de verbatim pour étayer notre argumentation. Tout au long de ce processus, nous avons pris des précautions sur le plan éthique au regard de la sensibilité des enquêtés afin de protéger leur dignité.

2.5. Difficultés rencontrées

Nous avons, pendant cette étude été confronté à des difficultés qu'il urge d'énoncer ici. En effet, il s'agit :

- ✓ Des difficultés à transcrire fidèlement les paroles des enquêtés sans déformation car pour la plupart des entretiens nous avons utilisé notre dialecte qui est Fongbé ;
- ✓ Indisponibilité de l'interprète pour les enquêtes avec les personnes handicapées auditives.

CHAPITRE III : PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION DES DONNEES

Cette partie met l'accent sur la présentation et l'analyse des données. Elle a pour but essentiel de recueillir l'avis des personnes handicapées sur les difficultés psychologique et sociales qu'ils rencontrent quotidiennement ainsi que les propositions pour une amélioration de leur condition de vie.

Dans le cadre notre recherche, nous sommes intéressés sur l'aspect âge des personnes enquêtées afin d'apprécier la tranche d'âge la plus concernée.

Tableau I : Répartition des personnes handicapées selon l'âge

Modalité	**Moins de 18ans**	**De 18 à 28ans**	**De 28 à 50ans**	**Plus de 50ans**
Effectif	06	12	02	00
Pourcentage	30%	60%	10%	00

De ce tableau, nous remarquons que les personnes enquêtées ont leur âge qui varie de moins de 18ans à plus de 50ans. Lisons aussi que 06 sujets ont moins de 18ans, 12 sujets ont entre 18 et 28ans puis 02 sujets ont un âge compris entre 28 et 50 ans, soit respectivement 30%, 60% et 10%. Nous pouvons conclure donc que la classe modale de nos enquêtées est celle de l'intervalle 18 à 28ans.

Tableau II: Répartition des personnes handicapées selon le sexe

Modalité	**Homme**	**Femme**	**Total**
Effectif	15	05	20
Fréquence	75%	25%	100%

Ce tableau de répartition des PH selon le sexe montre que la population enquêtée est essentiellement constituée d'hommes (75% contre 25% de femmes.

Tableau III : Répartition des enquêtés selon le niveau d'étude

	Aucun	Primaire	Secondaire	Supérieur	Total
Effectif	9	5	5	01	20%
Fréquence	45%	25%	25%	05%	100%

Ce tableau nous présente la répartition des enquêtés selon leur niveau d'étude, de ce tableau, il est remarqué que 09 sujets n'ont aucun niveau d'étude, 05 ont respectivement un niveau primaire et secondaire et 01 seul sujet à un niveau supérieur, soit, 45% 25% 25% 05%. On constate que le taux d'instruction des personnes handicapées est faible. Non seulement plusieurs d'entre elles n'ont pas la chance d'être scolarisées mais aussi très peu arrivent au niveau supérieur.

Pour mieux appréhender les personnes enquêtées, nous avons aussi pris des renseignements sur le type de leur handicap, le tableau ci-dessous nous renseigne sur les détails.

Tableau IV: Répartition des enquêtés selon le type du handicap

	Visuel	Auditif	Moteur	Total
Effectif	6	05	09	20
Fréquence	30%	25%	45%	100%

Le tableau de répartition des enquêtés selon le type du handicap, nous montre qu'il y a une forte présence de personne handicapée moteur comparativement aux deux autres, soit 45% contre respectivement 30% et 25%.

Tableau V : Répartition des enquêtés selon la qualification professionnelle

	Pas de qualification	Diplôme professionnel (artisan)	Diplôme académique	Total
Effectif	8	10	2	20
Fréquence	40%	50%	10%	100%

D'après ce tableau, 40% des enquêtés n'ont aucune qualification professionnelle. 50% sont titulaires des diplômes d'artisan et seulement 10% ont pu obtenir de diplôme

universitaire. Nous admettons donc qu'ils rencontrent d'énormes difficultés pour avoir accès à des qualifications professionnelles.

Tableau VI : Répartition des enquêtés selon les taux d'insertion professionnelle

	Sans emploi	**Avec emploi**	**Total**
Effectif	15	05	20
Fréquence	75%	25%	100%

Le tableau 6 présente la répartition des enquêtés selon leur occupation professionnelle. On constate 15 des sujets enquêtés sont sans emplois contre 05 qui ont un emploi à faible revenu. Ce taux élevé des sujets sans-emplois témoigne les difficultés que les personnes handicapées éprouvent pour leur insertion professionnelle.

L'équilibre d'une personne tient compte de son estime de soi et de ce que pense que son entourage pense de lui. C'est dans ce cadre que nous avons essayé de nous intéresser à ce que les personnes handicapées pensent que les gens pensent d'eux. Le résultat obtenu se présente dans ce tableau comme suit :

Tableau VII: Répartition des enquêtés selon ce que les gens pensent d'eux dans leur environnement.

Selon vous, qu'est-ce que les gens pensent de vous ?	**Effectif**	**Fréquences**
Un être incapble	14	70%
Un être incompétent	09	45%
Un être non équilibré	12	60%
Un étre confiant	03	12%
Un étre capable	00	00%
Je ne sais pas	00	00%

La lecture de ce tableau nous permet de retenu qu'avec une forte proportion les personnes enquêtés pensent vivement que les gens pensent qu'ils sont des personnes

incapables, incompétent et non équilibrées, soit une proportion respective de 70%, 45% et de 60%, tandis que de l'autre côté, ils pensent que les ne leur voit confiant, capables. Cette perception de leur part montre que leur estime de soi est négativement influencée. C'est à ce titre qu'un interviewé dit ceci :

> *« Une personne handicapée n'est pas une personne à qui il faut confier un travail délicat. Pour moi quand on ne parle de personne handicapée, c'est quelqu'un qui porte une déficience. Je ne sais pas si une personne handicapée peut travailler parce que moi j'éprouve déjà des difficultés avec les personnes valides donc je ne peux pas embauchés une personne handicapée, ce n'est pas rentable* »

Une autre personne pense ceci :

> *« Une personne handicapée est une personne qui souffre beaucoup. Il ne peut pas marcher, sauter, danser, il, est privé de ses mouvements. Quand on parle de personne handicapé chez moi, je pense automatiquement à ceux qui ne marche pas, ceux qui n'ont pas de mains, ceux qui n'ont pas des yeux, vous me demander si je peux embaucher une personne de ce genre, ma réponse est non. J'ai déjà trop de problème à gérer pour en ajouter encore* »

Cela confirme une fois encore ce qu'endurent les personnes handicapées dans la vie sociale en interaction avec les autres puis dans le marché d'emploi.

Tableau VIII : répartition des enquêtés selon les difficultés qu'ils rencontrent

Quelles sont les difficultés que vous rencontrez souvent ?	**Effectif**	**Fréquences**
Stigmatisation	O9	45%
Méconnaissance	12	60%
Isolement	12	60%
Souffrance de la personne	17	85%
L'inégalité sociale	07	35%

Parlant des difficultés rencontrées par les personnes rencontrées, il ressort que 09 sujet soit 45% confient qu'ils sont stigmatisées, et 60% disent qu'ils sont meconnus et sont isolés pendant que 17 sujets soit 85% des personnes enquêtées quèils éprouvent des souffrances internes comme physique. Cette forte répartion nous montre que les personnes enquêtés surlignent et insistent sur les difficultés rencontrées sous forme d'une cloche de secours et de dénonciation. Face à cela, un sujet déclare :

> *« Sans vous mentir la personne handicapée que nous sommes, nous subissons au quotidien toute forme de discrimination en matière d'insertion professionnelle. Malgré la loi n 2017-06 du 29 Septembre 2017 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées en République du Bénin, elle tarde à être effective à notre égard. Mise à part cela lorsqu'on nous voie à première vue on nous dit regarde cet infirme qu'est qu'il est venu chercher par ici »*

Face aux difficultés que rencontrent les personnes handicapées, assez de personnes physiques et institution ne sont pas restés égale à eux même. C'est pour analyser ce

soutien au côté de leur douleur que ce tableau renseigne sur le type et la fréquence de soutien dont il bénéficie de plus.

Tableau IX : répartition des enquêtés selon le soutien dont ils bénéficient des autres

Bénéficiez-vous des soutiens des autres ?	**Effectif**	**Fréquences**
Très souvent	05	25%
Souvent	14	70%
Parfois	01	05%
Jamais	00	00%

Ce tableau montre que tous les sujets bénéficient d'une manière ou d'une autre de soutien avec une variation de fréquence selon l'attente de chacun. 14 sujets soit 70% pensent qu'ils bénéficient souvent des soutiens contre 5% qui pensent que c'est parfois.

Tableau X : répartition des enquêtés selon le type d'appui dont ils bénéficient de plus

Quel appui bénéficiez-vous de plus	Effectif	Fréquences
Social	06	30%
Economique	14	70%
Psychologique	02	10%
Professionnel	00	00%
Dons et divers	20	100%

Pour cette rubrique, 06 sujets reconnaissent avoir constamment des appuis sociaux, 14 sujets pour des appuis économiques, et 02 sujets pour des appuis psychologiques. L'analyse de ce tableau nous permet de dire que, malgré les soutiens dont bénéficient les sujets enquêtés, ils sont insatisfaits car le vrai problème et difficultés reste irrésolus. Toutefois, il y a toujours des personnes de bonnes volontés qui comprennent leur situation et qui sont prêts et disponibles à accompagner ceux-ci. C'est dans cette optique que ce interviewé déclare que :

> *« Pour moi, le handicap c'est une infirmité, c'est une situation dans laquelle on n'est pas apte mentalement ou physiquement. De plus, personne n'a voulu être frappé d'un handicap et je pense qu'on devait leur accorder un plus d'attention et faciliter leur intégration dans la société ».*

De ces propos, nous pouvons retenir que les personnes handicapées continuent d'être sujet de discrimination et de marginalisation dans les opportunités de recrutement. Plusieurs chefs d'entreprise ne veulent jamais leur faire confiance. Ils estiment que les personnes handicapées ne peuvent pas accomplir efficacement les missions à leur confiées, donc retarderaient l'atteinte des objectifs de l'entreprise employeur. Cet état de chose réduit considérablement les chances des personnes handicapées en matière d'insertion professionnelle.

Des propos recueillis chez les personnes handicapées, il faut noter que ces dernières sont très mal vues dans les structures et entreprises. Pas de considération. Les propos de certains chefs d'entreprise sont carrément des insultes à leurs endroits. Malgré tout ce qui se fait, les personnes handicapées ne sont pas les bienvenues dans les structures de recrutement. Elles vivent ainsi un traumatisme permanent, elles sont psychologiques troublées du fait non seulement du rejet dans les entreprises mais aussi des conditions de vie que cela leur crée. Il s'agit du non emploi, de la stigmatisation, de la discrimination et de la pauvreté.

Les personnes handicapées qui ont un diplôme d'artisan et qui pourront se mettre à leur propre compte n'y arrivent pas vraiment faute des moyens. Les proches capables de les appuyer pensent qu'elles ne pourraient pas prospérer dans le travail du fait de leur handicap.

Même si certaines organisations des personnes handicapées comme Handicap International (HI), la Fédération des Associations de Personnes Handicapées du Bénin (FAPHB) développent des projets d'appui à l'installation professionnelle des personnes handicapées, il faut cependant noter qu'ils (les projets) ne couvrent pas encore toutes les demandes soumises.

Que pensent d’autres auteurs de ces difficultés en relation avec nos hypothèses de recherche ?

CHAPITRE IV : DISCUSSION ET PERSPECTIVES

Dans ce chapitre, des conclusions actives seront tirées des résultats obtenus afin de les discuter vis-à-vis des résultats d'autres auteurs ayant travaillés sur un sujet similaire à celui de la présente recherche. Et enfin de compte, suggérer des perspectives.

1. Discussion des résultats de la recherche

Cette analyse s'articule autour de deux axes conformément aux hypothèses de recherche du départ. D'abord, il est question des difficultés que rencontrent les personnes handicapées, ensuite, de l'importance d'une prise en charge psychologique systématique de ceux-ci.

A l'entame, Desclaux, (2018) affirme que

> « *La société individualiste dans laquelle nous évoluons depuis plusieurs années semble oublier certains principes adjoints au sens même de la nature humaine. Préoccupé par son apparence, la couleur de son argent, l'heure sur sa montre, sa popularité sur les réseaux sociaux, l'homme évolue dans son égocentrisme et oublie l'essentiel ; l'humanité, la bienveillance et la solidarité* ».

Et ceci consiste pour lui dans son document la première difficulté que rencontrent les personnes handicapées. A l'instar de Denis, (2012), qui soulevait le problème de l'insertion socioprofessionnelle des handicapées au Bénin insistant sur les déterminants de l'organisation d'assistance d'une population vulnérable, d'autres auteurs comme Bertrand (2009) insistent sur le handicap psychique, un handicap caché, un handicap de tous les malentendus et ces méfaits.

La présente recherche intitulée « état des lieux et perspectives des difficultés des personnes handicapées de la FAPHB » montre que malgré les actions menées par maintes organisations, les difficultés restent nombreuses aux côtés des personnes handicapées au Bénin. Au nombre de ces difficultés nous avons obtenus des résultats de nos recherche d'une part que les personnes handicapées soumises à des formes de stigmatisation, de souffrances de la personne, d'injustice sociale dans toutes ses

formes et la méconnaissance. Ceci se fait remarquer par le tableau VII et VIII. L'analyse de ces résultats nous permet de voir notre première hypothèse confirmée. Celle qui stipule que les personnes handicapées de la FAPHB éprouvent des difficultés d'ordre social et psychologique. Ces distorsions sociales laissent évidemment des séquelles émotionnelles à l'allure d'une souffrance qui nécessite pour nous une prise en charge psychologique systématique de ces personnes.

Concernant la deuxième hypothèse, celle qui stipule qu'il est important d'accompagner systématiquement les personnes handicapées, les résultats obtenus des entretiens et du questionnaire le démontrent clairement. Il s'agit de l'analyse des tableaux IX et X, où les enquêtés ont confirmé de l'absence d'appuis psychologiques au quotidien témoignant leur souffrance interne. Pour certains des personnes ressources, ces personnes handicapées devraient être des personnes particulières qui doivent tirés l'attention de tout le monde pour une prise en charge sociale. Dans ce cadre qu'un interviewé déclare :

> « *Les personnes en situation de handicap sont soumises continuellement à un mépris social, ils vivent une situation désastreuse qu'il faut véritablement résoudre. Leur besoin pour moi va au-delà des dons des kits mais plutôt des actions concrètes pour leur autonomisation et leur épanouissement psychologique. Il faut qu'ils se sentent comme les autres* »

Cette déclaration de cet interviewé par exemple montre l'importance de la prise en charge systématique des personnes handicapées pour une amélioration de leur condition de vie sociale et psychologique. Ce qui nous permet de dire que notre deuxième hypothèse est confirmée.

Toutefois, nous pensons qu'au-delà de cette proposition de prise en charge systématique psychologique des personnes handicapées, il faut prévoir d'autres actions conditions pour faciliter la mise en œuvre de celui-ci. La deuxième partie de ce chapitre fait office de cette présentation.

2. Perspectives

Pour améliorer la situation de vie de ces personnes vivant avec le handicap, nous suggérons d'une part à l'institution publique et privée :

- D'assurer la mise en pratique effective des lois protégeant et promouvant les droits des personnes handicapées ;
- De veiller à une éducation inclusive effective ;
- De faire disposer dans chaque commune un service public d'accompagnement psychologique au profit de la population et des personnes handicapées en particulier.
- Mettre à jour la base de données des personnes handicapées du bénin ;
- organiser des actions de plaidoyer et de mobilisation sociale à l'endroit des opérateurs économiques pour l'insertion des personnes handicapées sans discrimination aucune ;
- Multiplier les actions de sensibilisation au profit des personnes handicapées et leur entourage sur les textes de lois protégeant et promouvant les droits des personnes handicapées ;
- Sensibiliser les personnes handicapées à recourir aux professionnels dont le psychologue en cas de difficultés liées à l'insertion professionnelle.

D'autre part à l'endroit des personnes handicapées, leurs familles et à toute la communauté nous souhaitons à ce qu'ils :

- Crois en leurs potentialité en tant que personne handicapée ;
- Evite de se sous-estimer devant les situations de la vie ;
- Encourage les personnes handicapées à développer et à faire valoir leurs capacités ;
- Evite d'avoir des comportements discriminatifs et stigmatisant à l'endroit des personnes handicapées ;
- Organise des séances de sensibilisations pour montrer la place d'une personne handicapée au sein d'une société ;
- Evite d'avoir une perception négative des personnes handicapées ;

- Aide les personnes handicapées en situation de détresse à recourir aux professionnels compétents pouvant les accompagner efficacement.

CONCLUSION

Le handicap est une limitation ou restriction de la participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération d'une fonction ou d'un trouble de santé invalidant.

Il est induit par plusieurs facteurs comme facteurs biologiques, accident de vie, certaines maladies psychiques. Notre recherche vise a réveillé encore les acteurs sociopolitiques sur les difficultés que vivent les personnes handicapées. Certes, beaucoup de choses ont été faites, mais il reste encore pour une véritable amélioration de leur condition de vie.

Nous avons pour objectif générale à travers cette recherche de montrer que les personnes handicapées éprouvent d'énormes difficultés d'ordre social et psychologique au quotidien. C'est-à- dire décrire d'une part les difficultés d'ordre social et psychologique que rencontrent les personnes handicapées de la FABPH puis d'autres part montrer que l'accompagnement psychologique favorise l'intégration sociale des personnes handicapées. Pour bien mener cette recherche, nous avons émis comme hypothèse générale que les personnes handicapées de la FAPHB éprouvent d'énormes difficultés d'ordre social et psychologique. De même que ces personnes handicapées sont limitées dans la société puis un accompagnement psychologique s'avère important dans la gestion quotidienne des douleurs des personnes handicapées.

A l'issu de nos investigations, il est trouvé que les personnes handicapées, sont très mal vues dans les structures et entreprises. Elles sont moins considérées. Les propos de certains chefs d'entreprise sont carrément des insultes à leurs endroits. Malgré tout ce qui se fait, les personnes handicapées ne sont pas les bienvenues dans les structures de recrutement. Elles vivent ainsi un traumatisme permanent, elles sont psychologiquement troublées du fait non seulement du rejet dans les entreprises mais aussi des conditions de vie que cela leur crée.

De même, vue les conditions dans lesquelles elles vivent, les personnes handicapées ont un regard négatif sur la perception des autres sur eux. Ce qui influence fortement leur estime de soi, leur perception du monde, pour d'autres un dégoût à la vie.

Pour remédier à cet état de chose dans notre pays le Bénin en particulier, nous suggérons une forte sensibilisation sur la personne handicapée et ses potentialités. Une orientation dès la préscolarisation pour rendre facile leur insertion professionnelle. Enfin, il faut une prise en charge psychologique systématique de ces dernières pour soigner les douleurs qu'elles hébergent dans leur interaction avec les autres tout en valorisant les droits des personnes handicapées en vigueur en République du Bénin.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Aligbonon, H. (2012) Accompagnement psychologique sociale des parents d'enfants handicapés à Cotonou. Mémoire de maitrise, option psychologie clinique.

DEGBEDJI R. (2019) Accompagnement des personnes en situation de handicap moteur au centre de formation professionnelle des personnes handicapées d'Akassato

Denis, (2012). problème de l'insertion professionnelle des personnes handicapées sur la détermination de l'organisation d'assistance d'une population vulnérable

NONVIGNON, P. (2017), L'insertion professionnelle des personnes déficientes auditives suivies par les centres de sourds de louho et d'Agla.

Creuset D'orientation et D'intégration des Personnes Handicapées. (2011). Réponse au questionnaire sur le droit à la protection sociale des personnes handicapées au Bénin.

Armand C. (2012) Handicap et représentation sociales en Afrique Occidentale (pp 19à 27)

Guichard, J.H.M. (2007,24 janvier). Orientation et insertion professionnelle. Dunod

Lois, Conventions et documents de politiques

1- Constitution béninoise du 11Décembre 1990(article 26 et 8).

2 Politique Nationale de la Protection et de l'Intégration des Personnes Handicapées (PNPIPH).

3-Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH), (articles 1, 2, 24, 27).

4- Loi n 2017 -06 –du 29 septembre 2012 Portant Protection et Promotion des droits des personnes handicapées en République du Bénin.

5-Convention relative aux droits des personnes handicapées et protocole facultative, adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 13 Décembre 2006 ratifié par le Bénin en novembre 2011.

TABLE DES MATIERES

DEDICACE i
REMERCIMENTS iii
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATION iv
LISTE DES TABLEAUX v
SOMMAIRE vi
ABSTRACT vii
INTRODUCTION 1
CHAPITRE I : CADRE PRATIQUE DE L'ETUDE ET CONTEXTE THEORIQUE 3
1. Cadre pratique de l'étude 3
1.1. Présentation générale de la FAPHB 3
1.1.1. Situation géographique 3
1.1.2. Vision – Mission –Objectifs- Moyens de la FAPHB 3
1.1.2.1. Vision de la FAPHB 3
1.1.2.2. Mission de la FAPHP 4
1.1.2.3. Objectif de la FAPHB 4
1.1.2.4. Moyens d'action 4
1.1.2.5. Cible et partenaire de la FAPHB 5
1.1.2.6. Nos partenaires de projets 5
1.2. Déroulement du stage 6
1.2.1. Activités de la FAPHB 6
1.2.2. Activités effectuées 6
1.2.3. Acquis du stage 6
1.2.4. Difficultés rencontrées 7
1.2.5. Difficulté du stagiaire 7
2. Contexte théorique 7
2.1. Problématique 7
2.2. Justification du choix du sujet 11
2.3. Hypothèse 12

2.3.1. Hypothèse générale 12
2.3.2. Hypothèse spécifique 12
2-4. Clarification conceptuelle 12
2.5. Généralité sur le handicap 13
2.6. Etat des lieux sur l'insertion professionnelle des personnes handicapées 17
2.7. APPROCHE METHODOLOGIQUE 19
CHAPITRE II : DEMARCHE METHODOLOGIQUE 21
1. Nature de l'approche 21
1.1. Population cible et procédure d'échantillonnage 21
1.1.1. La population cible 21
1.1.2. Technique d'échantillonnage 21
2. Techniques et outils de collecte de données 22
2.1. Observation et recueille des données 22
2.2. Le questionnaire 23
2.3. L'entretien 23
2.4. Techniques et instruments de traitement des données 24
2.5. Difficulté rencontrées 25
CHAPITRE III : PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION DES DONNEES 26
CHAPITRE IV : DISCUSSION ET PERSPECTIVES 34
1. Discussion des résultats de la recherche 34
2. Perspectives 36
CONCLUSION 38
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES a
TABLE DES MATIERES b